

L'allocation prononcée fait foi

16 mars 2021

Discours de fin de mandat de Xavier Cadoret,
Président de la Chambre des pouvoirs locaux, 2018-2021
40^e Session plénière du Congrès – 23 mars 2021

Chères et chers collègues,

Avant de quitter mes fonctions en tant que Président de cette Chambre, je voulais revenir quelques instants sur les actions que nous avons menées depuis deux ans et demi. Je tiens tout d'abord à dire que j'ai immensément aimé travailler avec vous. Servir le Congrès pendant ce mandat a été pour moi un grand honneur et un plaisir. Malheureusement, depuis un an la pandémie de Covid-19 nous empêche de nous réunir à Strasbourg. Il s'agit hélas d'une situation à laquelle nous ne pouvons rien changer.

Avant que j'en prenne la Présidence, cette Chambre s'était déjà penchée sur la question importante des « maires sous pression ». Les conditions d'exercice des mandats électifs locaux dans divers États membres, en particulier le mandat de maire, sont devenues l'un de nos principaux sujets de préoccupation. Parfois, ce sont les autorités de l'État elles-mêmes qui ont contribué à la détérioration de ces conditions d'exercice, comme dans le cas par exemple de l'ancien maire de Chişinău et membre du Congrès Dorin CHIRTOACA, qui en 2017 a été suspendu par une instance judiciaire et remplacé par un responsable gouvernemental non élu. Dorin CHIRTOACA a ensuite été placé en détention puis assigné à résidence.

De même, nombre d'entre nous connaissons bien le nom de Layla GÜVEN, membre du Parti démocratique du peuple, qui est un parti pro-kurde. Elle aussi a été membre du Congrès et a par la suite été élue au Parlement turc. Très récemment, en décembre 2020, un tribunal turc l'a condamnée à plus de 22 ans de prison pour des infractions présumées liées au terrorisme.

En octobre dernier, le Président du Congrès a publié une déclaration concernant l'arrestation par les autorités turques du membre du Congrès Ayhan BILGEN, co-maire de la ville de Kars, au motif de liens présumés avec le terrorisme. Le Congrès a dénoncé à de multiples reprises le recours excessif à des procédures judiciaires contre des responsables locaux élus démocratiquement et leur remplacement par des administrateurs nommés par l'État.

Je suis convaincu que les conditions d'exercice dans les pays connaissant des tensions politiques demeureront à l'avenir l'une des premières priorités de notre Chambre.

Cela étant, il peut aussi arriver dans les démocraties établies que des élus locaux soient menacés, quoique pour d'autres raisons, dans l'exercice de leur mandat politique. J'en citerai pour exemple le cas de Jos Wielen, ancien membre du Congrès et maire de Harleem aux Pays-Bas : en 2018, des groupes criminels ont formulé des menaces à l'encontre de Jos, l'obligeant à passer six mois dans une résidence surveillée 24 heures sur 24 par des forces de sécurité armées.

Ce problème a persisté après mon élection en octobre 2018, avec pour triste point culminant en janvier 2019 le meurtre abject du maire de Gdansk Paweł ADAMOWICZ. J'ai assisté à ses obsèques afin de montrer que le Congrès était conscient de la gravité de la situation et prévoyait

d'y apporter une solution concrète dans le cadre des travaux de notre Chambre pendant la durée de mon mandat.

Participant au débat sur les « maires sous pression » lors de la 36^e Session plénière, en avril 2019, la nouvelle maire de Gdansk Aleksandra DULKIEWICZ a mis en garde ses collègues du Congrès contre les dangers que les politiques populistes font peser sur la démocratie locale.

Lors de ce débat capital, les orateurs ont évoqué de nombreux sujets d'inquiétude, au premier rang desquels les menaces verbales et physiques et les discours de haine sur les réseaux sociaux. Ces tendances sont devenues de plus en plus préoccupantes et sont encore largement visibles, en particulier, au niveau local, à tel point que les petites villes et communes attribuent la baisse du nombre des candidatures à la fonction de maire aux difficultés rencontrées lors de l'exercice d'un tel mandat.

Sur une note plus positive, nos travaux sur les nouvelles technologies et les villes intelligentes ont gagné en pertinence. Les technologies numériques offrent de nouvelles possibilités pour la création de villes et de territoires plus durables sur le plan environnemental, mieux connectés, plus inclusifs et plus attractifs. La crise de la Covid-19 a encore accru leur importance. Cependant, si les villes intelligentes présentent incontestablement des avantages en termes de gouvernance, de responsabilité des élus et de participation des citoyens, les technologies numériques s'accompagnent aussi de certains défis et risques, concernant notamment l'utilisation des données et le respect de la vie privée. Il est gratifiant de voir que cette question, qui a initialement fait l'objet d'un débat thématique au sein de notre Chambre en 2019, est maintenant en passe d'aboutir à l'adoption d'un rapport du Congrès qui mentionnera aussi les aspects régionaux des technologies de l'information.

Enfin, je suis extrêmement fier des travaux menés ces dernières années concernant la ville de Mostar. Bien sûr, comme nous le savons tous, aucune élection locale n'a pu se tenir dans cette ville de Bosnie-Herzégovine pendant douze ans, en raison d'une impasse politique qui avait pour effet de rendre inconstitutionnelle la loi sur élections. Le Congrès et notre Chambre ont accordé la plus grande attention à cette question, unissant leurs efforts avec le Comité des régions de l'Union européenne pour créer conjointement un Groupe de réflexion sur Mostar qui a effectué de nombreuses visites sur place et attiré l'attention de la communauté internationale sur cette question sensible.

Finalement, une citoyenne de Bosnie-Herzégovine a porté cette question devant la Cour européenne des droits de l'homme, qui a tranché en sa faveur et le 20 décembre dernier les habitants de Mostar ont finalement pu participer à un scrutin local, un événement que nous avons célébré malgré les circonstances actuelles. Comme vous le savez peut-être, le Congrès a conduit une mission d'observation à distance des élections de Mostar et le Bureau a approuvé les recommandations qui en ont résulté. Au moyen d'un nouveau projet de coopération sur l'utilisation des outils de démocratie délibérative au niveau local, le Congrès reste présent à Mostar, dans l'intérêt de la stabilité et d'une approche tournée vers l'avenir.

Mes chers collègues, ce ne sont là que quelques exemples des travaux de notre Chambre depuis deux ans et demi. J'espère qu'ils ont permis d'illustrer le large éventail des thèmes que nous avons traités et les nombreux défis auxquels nous avons fait face.

Pour terminer, j'aimerais féliciter chaleureusement le nouveau Président de la Chambre des pouvoirs locaux, Bernd VÖHRINGER. Bernd, je te souhaite bonne chance pour ce mandat à venir. Sois certain que mes collègues et moi-même, en ma nouvelle qualité de Vice-Président de cette Chambre, t'accorderons tout notre soutien.